



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE



Commune de LIVRON SUR DROME MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME AVEC LE PROJET DE ZAC D'ACTIVITES « CONFLUENCE »

Par arrêté n° 466/2018 en date du 19 décembre 2018, le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de mise en compatibilité du PLU de la commune de Livron-sur-Drôme avec le projet de ZAC d'activités « Confluence ». La mise en compatibilité du PLU de Livron-sur-Drôme a pour objet d'adapter le règlement et les orientations d'aménagement de la zone AUai, afin de permettre la réalisation de la ZAC d'activités « Confluence ».

A cet effet, Monsieur Joël TAGAND, retraité de l'éducation nationale, a été désigné par le Tribunal Administratif de Grenoble comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera du 14 janvier 2019 au 15 février 2019 inclus, soit 33 jours consécutifs.

Les pièces du dossier en version papier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public et consultables pendant toute la durée de l'enquête :

- à la **Mairie de LIVRON-SUR-DROME**, 90 avenue Joseph Combier, 26250 LIVRON-SUR-DROME aux jours et heures habituels d'ouverture au public : **du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00**
- une version numérique du dossier sera également consultable en mairie sur un poste informatique en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête dans ses versions papier et numérique sera également tenu à la disposition du public et consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- à la **CCVD**, Ecosite du Val de Drôme 96 ronde des Alisiers à EURRE (26400) du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; le vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.
- La version numérique du dossier sera consultable à la CCVD sur un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier mis à l'enquête pourra également être consulté sur les sites internet :

- de la Mairie de Livron-sur-Drôme : www.livron-sur-drome.fr – rubrique « Cadre de vie – Urbanisme et Habitat »
- de la CCVD : www.valdedrome.com – Rubrique « Nous connaître – Le Territoire – Bassin de la Confluence – LIVRON-SUR-DROME »

Toutes observations, propositions et contre-propositions pourront être formulées et transmises, pendant la durée de l'enquête, selon les modalités suivantes :

- soit consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie,
- soit adressées par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Livron-sur-Drôme, 90 avenue Joseph Combier, 26250 LIVRON-SUR-DROME ,
- soit adressées par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : **DPZAC.PLU.livron@mairie-livron.fr**,

Les observations et propositions consignées dans le registre d'enquête ou adressées par courrier postal sont consultables en mairie. Celles adressées par courrier postal ou électronique sont consultables en ligne :

- sur le site internet de la Mairie : www.livron-sur-drome.fr – rubrique « Cadre de vie – Urbanisme et Habitat »
- sur le site internet de la CCVD : www.valdedrome.com – Rubrique « Nous connaître – Le Territoire – Bassin de la Confluence – LIVRON-SUR-DROME ».

Le commissaire enquêteur sera présent pour recevoir les observations écrites et orales du public, en Mairie de Livron-sur-Drôme, aux dates et heures suivantes :

- **le lundi 14 janvier 2019 de 9h00 à 12h00**
- **le mercredi 30 janvier 2019 de 14h00 à 17h00**
- **le vendredi 15 février 2019 de 9h00 à 12h00**

Il est précisé que le projet de mise en compatibilité du PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui est contenue dans le dossier d'enquête publique. Les informations environnementales sont donc consultables dans le dossier d'enquête, aux mêmes lieux et dans les mêmes conditions que précisés ci-dessus. L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale sur l'évaluation environnementale est joint au dossier d'enquête. Il est donc consultable aux mêmes lieux et dans les mêmes conditions que le dossier d'enquête.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables en Mairie de Livron-sur-Drôme, au siège de la CCVD, sur les sites internet de la Mairie de Livron-sur-Drôme et de la CCVD et à la Préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le projet de mise en compatibilité du PLU pourra éventuellement être modifié et la décision pouvant être adoptée par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Drôme est la déclaration d'intérêt général du projet de ZAC d'activités Confluence, ainsi que la mise en compatibilité du PLU pour permettre la réalisation de ce projet, après avis du Conseil Municipal.

L'autorité compétente pour prendre ces décisions à l'issue de l'enquête est le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Drôme (sous la forme d'une délibération).

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Monsieur le Vice-Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme chargé du développement économique, Monsieur Francis FAYARD.